

Comment faisons-nous la différence ?

Expérience

18 ans d'expérience du marketing médical, nous maîtrisons ses spécificités. Nous livrons des concepts crédibles et adaptés à votre marché.

Simplicité

Exit les termes savants, nous prenons soin d'utiliser un langage vulgarisé pour aller droit au but et vous impliquer pleinement.

Collégialité

L'humain avant tout... Nous vous écoutons, comprenons et collaborons comme si nous faisons partie de votre société. Nous gagnons ainsi en transparence et flexibilité.

Besoin de nos conseils ? Discutons-en...

Contactez-nous sans engagement

078 873 44 26 • mj@encretpixel.com

encretpixel

communication médicale

+41 78 873 44 26
mj@encretpixel.com

Z.I. Moulin du Choc C
1122 Romanel-sur-Morges

Rue des Fontaines 1
1058 Villars-Tiercelin

www.encretpixel.com

Cultivez votre visibilité



Êtes-vous actif(ve) dans le domaine médical / santé ?

Souhaitez-vous inspirer confiance à vos futurs clients ou patients* pour qu'ils vous contactent sans hésitation ?

Recherchez-vous un partenaire spécialiste de votre domaine pour une collaboration créative, simple et efficace ?

Marketing médical imprimé

Réalisation de tous types d'imprimés destinés
aux professionnels de la santé, patients,
ou partenaires commerciaux :

- brochures • techniques opératoires
- dépliants • flyers • affiches • rollups • stands
- rapport annuel • logos • identité graphique
- invitations • etc.

Marketing médical digital

Création et maintenance de sites internet :
site vitrine • e-commerce • design personnalisé
optimisation pour moteurs de recherche (SEO)
design adapté pour mobile, tablettes, ordinateur

Publications digitales :
documents interactifs pour tablettes • eBooks

Présentations :
powerpoint • keynote • etc.

Réseaux sociaux

Gestion de votre présence
sur les réseaux sociaux :
facebook • linkedin • instagram
etc.

Nos services :

* Il est tout à fait possible pour un médecin notamment d'avoir recours à un site internet ou de la documentation imprimée, cela doit simplement respecter l'article 20 du code de déontologie de la FMH dont voici un extrait : « Dans son activité professionnelle, le médecin se garde de recourir à une publicité non objective, mensongère ou qui pourrait nuire à la réputation de la profession médicale. »

Pour de plus amples informations
et des exemples de notre travail,
rendez-vous sur : www.encretpixel.com